



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **94420354.6**

(51) Int. Cl.⁶ : **A47H 23/00**

(22) Date de dépôt : **12.12.94**

(30) Priorité : **15.12.93 FR 9315518**

(43) Date de publication de la demande :
21.06.95 Bulletin 95/25

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur : **Marchand, Gilles**
1490, rue Guy de Maupassant
F-01220 Divonne-les-Bains (FR)

(71) Demandeur : **Marchand, Christiane**
1490, rue Guy de Maupassant
F-01220 Divonne-les-Bains (FR)

(72) Inventeur : **Marchand, Gilles**
1490, rue Guy de Maupassant
F-01220 Divonne-les-Bains (FR)
Inventeur : **Marchand, Christiane**
1490, rue Guy de Maupassant
F-01220 Divonne-les-Bains (FR)

(74) Mandataire : **Kiehl, Hubert**
Cabinet Michel Moinas,
13, Chemin du Levant
F-01210 Ferney-Voltaire (FR)

(54) **Garniture pour mur, fenêtre ou porte.**

(57) Une garniture pour mur, fenêtre ou porte comprend un rideau (10) tissé au moins en partie avec des fibres élastiques, tel que 5 à 15 pour-cent de fibres commercialisées sous la dénomination Lycra ou Latex. Deux bords opposés du rideau (10) passent chacun sous la forme d'une large boucle autour de deux tringles (20,22) situées en vis-à-vis, et entre lesquelles ce rideau (10) est tenu en tension. Le rideau (10) peut être également formé en une boucle unique passant, sous tension, autour des deux tringles (20,22).

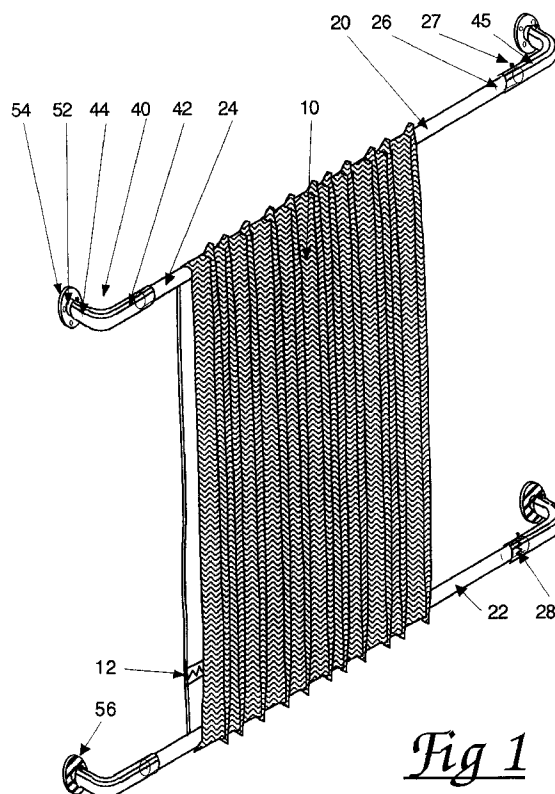


Fig 1

La présente invention est relative à une garniture sous la forme d'un rideau textile et/ou voilage tenu par une ou plusieurs tringles devant un mur, une fenêtre ou une porte.

En plus de l'aspect esthétique général dépendant du choix de la couleur, des motifs ou de la texture des rideaux, on désire également que ces rideaux restent bien en place selon l'agencement et le jeu de plis voulu, qu'ils soient mobiles aisément de côté pour dégager la fenêtre ou la porte, et qu'ils soient aisément démontables régulièrement pour permettre le lavage de ces rideaux.

A ce titre, on a d'ores et déjà développé de nombreux dispositifs plus ou moins sophistiqués à tringles ou à rails auxquels on peut suspendre un rideau au moyen de pinces, anneaux, crochets, galets ou patins. Généralement, ces dispositifs doivent être doublés si l'on désire disposer d'un voilage additionnel derrière les rideaux.

Outre le fait que de tels rideaux ne sont pas toujours simples à accrocher, leur partie inférieure libre peut voler au gré des courants d'air au risque de renverser des objets dans le voisinage, et en plus avec l'inconvénient de ne pas toujours revenir dans la position initiale voulue par la décoratrice.

Lorsque l'on désire contrôler la position de la partie inférieure d'un rideau, comme c'est par exemple le cas pour de petits rideaux montés directement sur le battant d'une fenêtre ou pour des rideaux de douche, on prévoit une seconde tringle inférieure passant dans un ourlet cousu au niveau du bord inférieur du rideau. Toutefois, de tels rideaux ne sont guère faciles à déplacer sur le côté.

Le but de la présente invention est une garniture pour mur, fenêtre ou porte composée d'un rideau monté sur une tringle qui, tout en restant simple et discret pour des considérations esthétiques, assure un maintien permanent de la position du rideau, son déplacement aisé lorsque voulu, et un démontage rapide si nécessaire.

Ces buts sont atteints du fait que le rideau est tissé au moins en partie avec des fibres élastiques, du fait que deux bords opposés dudit rideau passent chacun sous la forme d'une large boucle autour de deux tringles situées en vis-à-vis, et du fait que le rideau est tenu en tension entre ces tringles. De préférence, le rideau est formé en une boucle unique passant, sous tension, autour des deux tringles.

Utilement, le rideau est tissé avec 5 à 15 pour-cent de fibres élastiques telles que celles commercialisées sous la dénomination Lycra ou sous la dénomination Latex.

Grâce à l'élasticité intrinsèque du rideau, les pans postérieur et antérieur, ainsi que leurs plis, restent en permanence bien en ordre à leur place, tout en restant mobiles lorsque désiré, à la satisfaction de la décoratrice. Un pan de 2 mètres de haut et de 1 mètre de large présente, après étirement de l'ordre de 10

centimètres, une tension interne de l'ordre de 500 à 900 grammes, ce qui est suffisant pour maintenir le rideau en place sans exercer de traction indue sur les tringles.

En d'autres termes, le tissu du rideau présente une élasticité de l'ordre de 10 à 20 grammes force/millimètre carré, c'est-à-dire que l'application d'une traction de 100 grammes-forces sur un échantillon de 20 centimètres de long par 2 centimètres de large entraîne un allongement de 6 à 10 centimètres.

Les tringles sont de préférence parallèles entre elles et disposées non seulement à l'horizontale, mais aussi à la verticale ou à l'oblique. En effet, le rideau étant sous tension, l'effet du poids est sensiblement minimisé, ce qui permet d'orienter ce rideau, de manière inhabituelle et originale, à l'horizontale ou à l'oblique.

Par ailleurs, même dans le cas d'une porte-fenêtre, la tringle inférieure peut n'être située qu'à une hauteur de l'ordre de 2 centimètres du sol, c'est-à-dire au niveau de la traverse inférieure de la porte fenêtre, ce qui ne gêne en rien le passage d'une personne.

De préférence, chaque extrémité de tringle est engagée dans ou par-dessus une première extrémité d'un tube coudé tubulaire dont l'autre extrémité est engagée dans un manchon ou par-dessus un tenon protubérant d'une plaque fixée contre le mur. Alors, la longueur de la première extrémité du tube coudé est établie de manière telle qu'elle autorise un coulisement interne de la première extrémité de la tringle jusqu'à sortir sa deuxième extrémité hors de l'autre tube coudé. Avantagusement, la deuxième extrémité de la tringle est tenue en position dans son tube coudé par un bouton émergeant transversalement sous l'effet d'un ressort interne, ce bouton venant se loger dans un orifice en correspondance du tube.

La fixation des tringles au mur est ainsi suffisamment rigide pour supporter la tension du rideau, tout en conservant une esthétique dépouillée se mariant bien avec le type de rideau selon l'invention. De plus, l'ouverture aussi facile d'une tringle au niveau d'un coude permet d'enlever puis de remettre le rideau à période régulière pour lavage.

L'invention sera mieux comprise à l'étude d'un mode de réalisation pris à titre nullement limitatif et illustré par les figures suivantes dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une garniture selon l'invention, et
- les figures 2a, 2b, 2c et 2d sont des vues de face de quatre exemples de disposition des rideaux selon l'invention.

Comme illustré sur la figure 1, la garniture décorative prévue pour être installée devant un mur, une fenêtre, une porte ou un passage comprend deux tringles, une supérieure 20 et une inférieure 22 tenant un rideau 10 réalisé en un tissu présentant une certaine élasticité lui conférant, de par un étirement lors de

l'installation, une tension interne.

Comme illustré, deux bords opposés du tissu constituant le rideau 10 sont cousus en 12 de telle sorte que ce rideau ne forme plus qu'une boucle unique qui peut alors être enfilée sans autre par-dessus les tringles 20,22. Ainsi, simplement en doublant la longueur du tissu initial, on obtient un double rideau ne nécessitant que très peu de moyens d'accrochage.

Plus particulièrement selon l'invention, le rideau 10 est tissé avec 5 à 15 pour-cent d'une fibre élastique tel que fil de caoutchouc, fil commercialisé sous la dénomination Latex ou commercialisé récemment sous la dénomination Lycra. Le reste des fils peut être, au gré des effets esthétiques voulus, du coton, du lin, des fibres synthétiques, voire de la soie ou un mélange de ces fils. Ce mélange particulier permet d'obtenir un tissu que l'on peut facilement étirer : une traction de 50 grammes par centimètre de largeur de tissu provoquant un allongement de 30 à 50 pour-cent.

En d'autres termes, un allongement vers le bas de 10 centimètres d'un voile d'environ 2 mètres de haut et de 1 mètre de large ne nécessite qu'une traction de 500 à 900 grammes, ce qui peut être supporté sans autre par les tringles.

La tension interne du rideau 10 fait que ces pans postérieur et antérieur restent toujours bien dans un plan sensiblement vertical. De plus, il se crée au niveau du contact entre le rideau et les tringles de légères forces de frottement suffisantes pour maintenir en place les plis tels qu'installés initialement, sans toutefois être trop importantes pour permettre, à tout moment, de faire glisser ce rideau le long des tringles. Ces forces de frottement dépendent d'une part de la texture du rideau, et d'autre part de l'état de la surface des tringles qui de, préférence, sont polies, vernies, laquées, ou enduites d'une peinture durcie par un agent connu sous l'appellation "epoxy".

Comme illustré sur cette même figure 1, chaque tringle 20,22 est tenue de part et d'autre par des pièces cylindriques coudées 40,45 fixées au mur par des pièces 52/54. Plus précisément, les coudes 40,45 ont une section transversale identique à la section de la tringle 20 usuellement circulaire, mais dont le diamètre interne est légèrement supérieur, de 1 à 2 millimètres, au diamètre externe de la tringle. Ainsi, les extrémités 24 et 26 de la tringle 20 peuvent être insérées sans autre dans les premières extrémités 42 des tubes coudés 40,45.

Par ailleurs, les secondes extrémités 44 des tubes coudés 40,45 sont emboîtées sur un tenon 52 protubérant d'une plaque 54 fixée contre le mur. En alternative, le tenon 52 peut être remplacé par un manchon dans lequel est insérée l'extrémité 44. Le maintien en position est assuré, par exemple, par frottement ou par une pièce transversale telle que vis ou goupille. Si désiré, la plaque 54 peut être recou-

verte par une plaque décorative 56 cachant les vis de fixation.

On obtient ainsi des tringles de conception simple, mais suffisamment rigides pour pouvoir tenir la tension exercée par le rideau 10.

Selon une autre particularité de l'invention, les premières extrémités 42 du tube coudé 40,45 présentent une longueur minimum de l'ordre du triple de la longueur de l'engagement de la première extrémité 24 de la tringle 20 dans ce tube permettant de faire coulisser cette extrémité 24 jusqu'à ce que la seconde extrémité 26 puisse sortir de son tube coudé 45 d'une distance suffisante pour autoriser l'engagement ou la sortie du rideau. Typiquement, cet engagement étant compris entre 5 à 12 centimètres, l'extrémité 42 du tube coudé 40 présente une longueur de l'ordre de 15 à 36 centimètres.

De plus, la seconde extrémité 26 de la tringle comprend un bouton transversal 27 poussé radialement vers l'extérieur par un ressort interne 28. Ce bouton 27 est prévu pour s'engager dans un orifice en correspondance ménagé dans la première extrémité 42 du tube coudé 45 bloquant ainsi, lorsque désiré, cette seconde extrémité de tringle dans son coude et, incidemment, le maintien de l'autre extrémité 24 dans son coude 42.

On peut ainsi ouvrir rapidement la tringle 20 pour enfiler ou sortir la boucle correspondante du rideau 10. Notamment, lors du passage de la seconde boucle, on notera qu'il est possible d'orienter légèrement la tringle vers le milieu du rideau pour faciliter son insertion, puis la mettre sous tension d'un seul mouvement, juste avant de réinsérer l'extrémité 26 dans la partie tubulaire 27 du tube coudé.

Comme illustré sur les figures 2, cette garniture décorative se prête, du fait de l'élasticité intrinsèque du rideau 10, à de multiples agencements.

Sur la figure 2a est illustrée une paire de rideaux disposés verticalement à la manière de colonne. On notera que les tringles 20,22 sont, dans ce mode de réalisation, d'un diamètre interne supérieur aux coudes 40',45' par-dessus lesquels elles sont engagées.

Sur la figure 2b est illustré comment, du fait des forces de frottement présentes entre les rideaux et les tringles, il est possible de disposer les bords supérieur et inférieur de manière différente. En l'occurrence, le bord inférieur est nettement plus étroit que le bord supérieur donnant au rideau une forme trapézoïdale.

Vu que le rideau est tenu en ses deux extrémités, on peut envisager de disposer les tringles aussi à la verticale, ce qui oriente le rideau sur un axe principal horizontal. La figure 2c illustre ainsi un voilage monté non pas seulement à l'horizontale mais légèrement en oblique sur deux tringles verticales.

Comme on peut le constater, les rideaux appartenant à la garniture selon l'invention peuvent être positionnés au gré de la fantaisie de la décoratrice. Le

double pan peut également être avantageusement mis en évidence en prévoyant un tissu de couleur ou de motif différent sur le recto que sur le verso, le serrage du pan postérieur comme illustré sur la figure 2d faisant élégamment apparaître une partie du pan antérieur.

En alternative, le rideau 10 peut ne comprendre qu'un seul pan terminé par deux larges boucles dans lesquelles sont insérées les tringles, la largeur des boucles facilitant un déplacement latéral rapide. De nombreuses améliorations peuvent être apportées à la garniture décorative pour mur, fenêtre ou porte dans le cadre des revendications.

Revendications

1. Garniture pour mur, fenêtre ou porte caractérisée en ce qu'elle comprend un rideau (10) tissé au moins en partie avec des fibres élastiques, deux bords opposés dudit rideau passant chacun sous la forme d'une large boucle autour de deux tringles (20,22) situées en vis-à-vis et entre lesquelles ce rideau (10) est tenu en tension.
2. Garniture selon la revendication 1, caractérisée en ce que le rideau (10) est formé en une boucle unique passant, sous tension, autour des deux tringles (20,22).
3. Garniture selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que le rideau (10) est tissé avec 5 à 15 pour-cent de fibres élastiques telles que celles commercialisées sous la dénomination Lycra ou sous la dénomination Latex.
4. Garniture selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que les tringles (20,22) sont parallèles horizontales, verticales ou obliques.
5. Garniture selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque extrémité (24,26) de tringle est engagée dans ou par-dessus une première extrémité (42) d'un tube coudé (40) tubulaire dont l'autre extrémité (44) est engagée dans un manchon ou par-dessus un tenon (52) protubérant d'une plaque (54) fixée contre le mur.
6. Garniture selon la revendication 5, caractérisée en ce que la longueur de la première extrémité (42) du tube coudé (40) est telle qu'elle autorise un coulisement interne de la première extrémité (24) de la tringle (20) jusqu'à sortir sa deuxième extrémité (26) hors de l'autre tube coudé (45).
7. Garniture selon la revendication 6, caractérisée

en ce que la deuxième extrémité (26) de la tringle (20) est tenue en position dans son tube coudé (45) par un bouton (27) émergeant transversalement sous l'effet d'un ressort (28), ce bouton venant se loger dans un orifice en correspondance du tube (45).

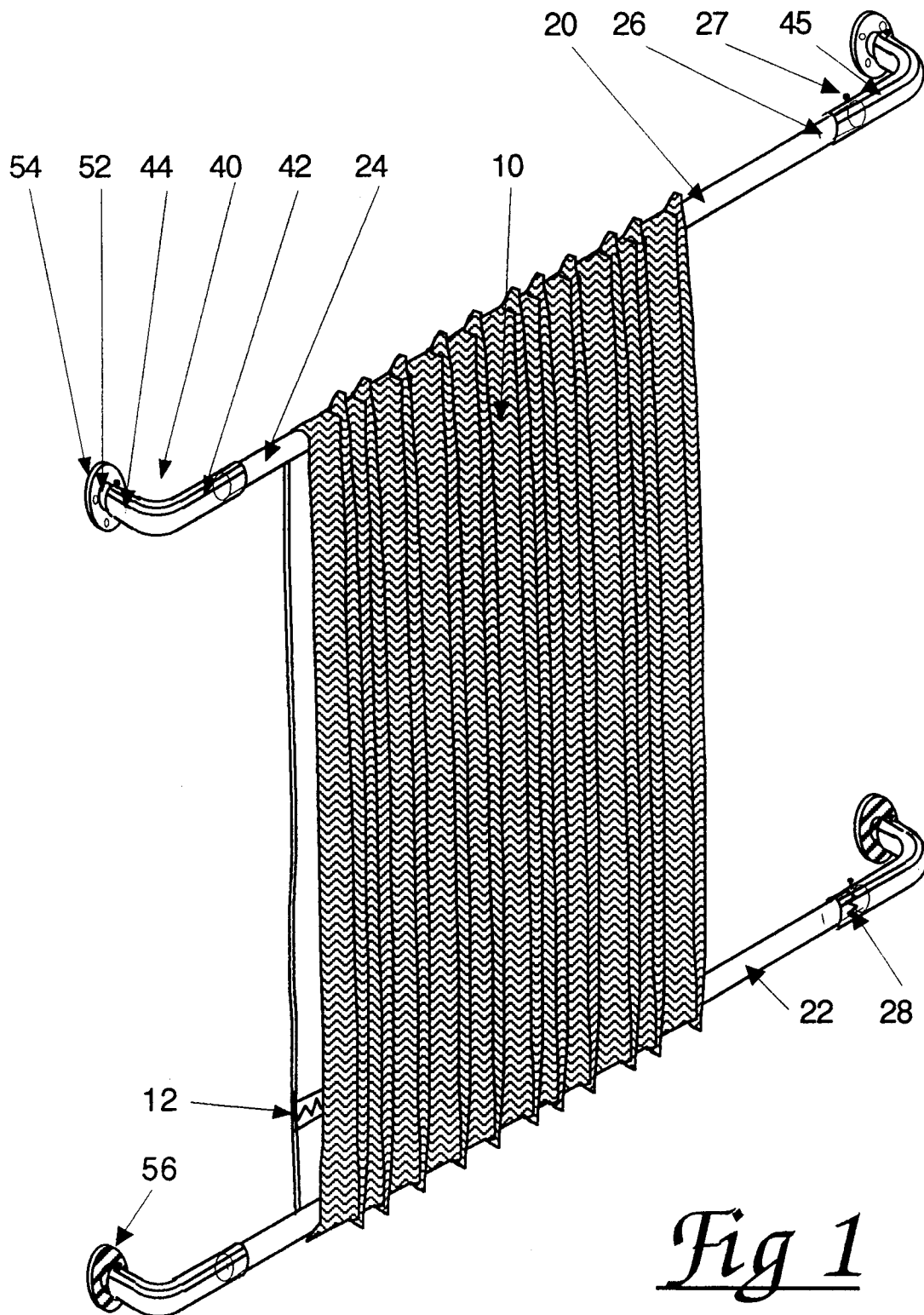


Fig 1

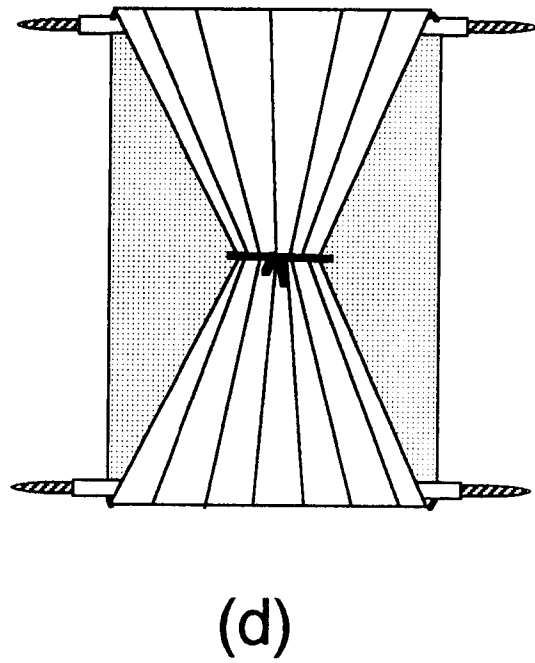
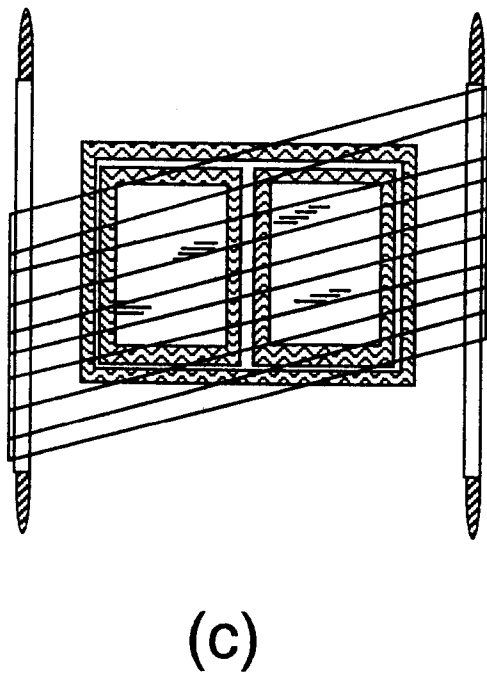
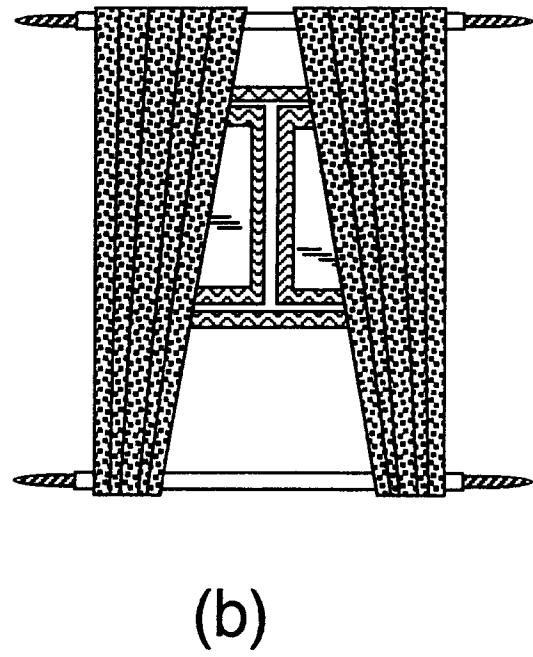
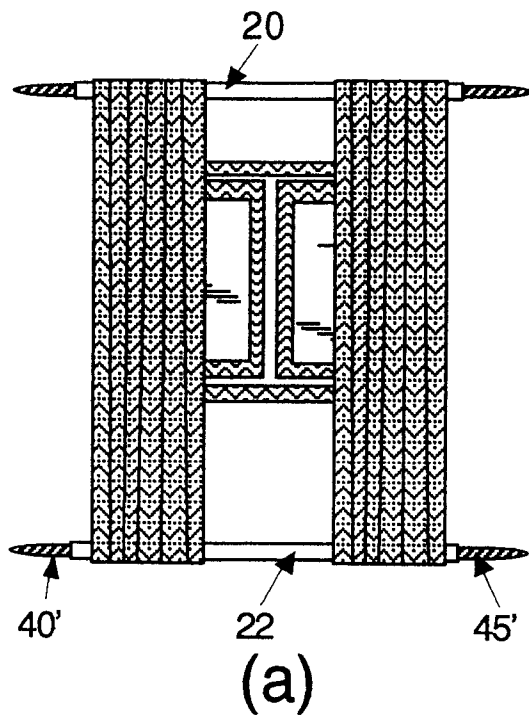


Fig 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 42 0354

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US-A-2 621 724 (BERGSTROM) * colonne 2, ligne 3 - ligne 44 * * colonne 3, ligne 42 - ligne 74; figures 1,2,9 *	1,2,4	A47H23/00
A	DE-A-28 48 643 (KLAMBURG VILA) * page 5, ligne 22 - page 6, ligne 8; figure 1 *	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		23 Mars 1995	Porwoll, H
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)